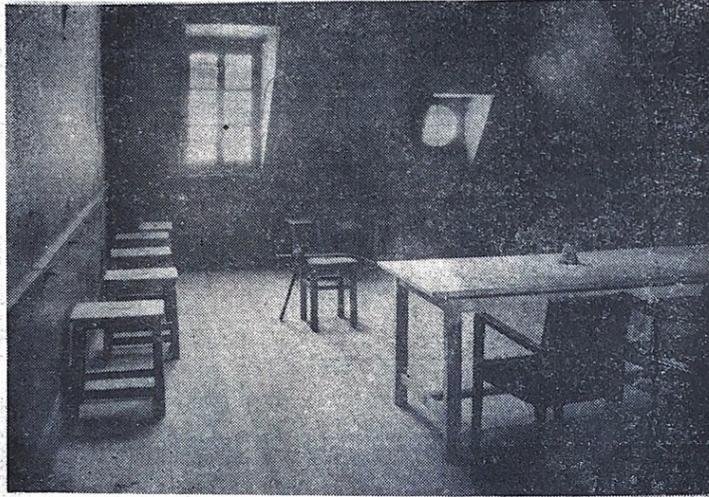


DEVANT LE TRIBUNAL MILITAIRE DE LYON

Les deux sous-officiers de la Gestapo de Chalon GOLDBERG et HAEBERLE

tentent tous les moyens pour se disculper Mais les témoins disent : " J'ACCUSE "



Voici la chambre des tortures de la Gestapo de Chalon, pendant l'occupation. Ce local est, aujourd'hui, une des pièces de l'appartement du docteur Vietlard, oculiste, habitant derrière la Halle, à Chalon.

Hier, s'est ouvert devant le Tribunal militaire de Lyon, le retentissant procès de la Gestapo de Chalon, qui, par ses mesures répressives et brutales, a mis tant de familles en deuil, ou a causé tant de malheurs dans toute la Saône-et-Loire pendant l'occupation. Sur les bancs de l'accusation, deux Allemands viennent s'asseoir. Les autres sont en fuite, en particulier un certain lieutenant Hans Kruger, réfugié en zone britannique. Ces deux inculpés, Emile Goldberg et Kari Haerberle, ont adopté une tactique bien simple : « Nier ou ne pas se souvenir ». Pour Emile Goldberg, il a, en plus, une corde à son arc : il fait de la dialectique. Mais les témoins, qui sont tous, à peu près, des déportés, ne se laissent pas prendre à cette façon de se disculper, ils disent : « J'accuse ».

M. Husson, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, dirige les débats. Il a comme assesseurs le colonel Pradier, le commandant Violot, le capitaine Brézin, les lieutenants Rampin et Cocery, l'adjudant Chandollas, tous en garnison à Lyon.

Le colonel Bourelly occupe le siège de commissaire du gouvernement. L'adjudant Barattier est greffier.

Les deux défenseurs des inculpés sont M^{rs} Corsin et Cumin, du barreau de Lyon. Deux de leurs confrères d'Hambourg (Allemagne) sont venus les soutenir. Ce sont le professeur Schwing et M^{rs} Meyer-Bastid.

Les petits jeunes du 8^e Chasseurs d'Afrique rendent les honneurs militaires.

LES ACCUSÉS GOLDBERG ET HAEBERLE

L'adjudant Emile Goldberg, âgé de 41 ans, et le sergent Kari Haerberle, sont les deux seuls membres de la Gestapo de Chalon, qui viennent prendre place sur les bancs des accusés. Tous les deux sont chauves et portent des lunettes. Ils portent un complet civil. Les six autres ont disparu.

Kari Haerberle semble ne pas comprendre énormément le français. Aussi, un interprète va l'aider à s'exprimer. Par moment, il donne l'impression de perdre pied. Emile Goldberg parle un français excellent. Aussi, il écoute avec beaucoup d'attention l'acte d'accusation. De temps en temps, il fronce les sourcils.

Emile Goldberg, né en 1913, est un Tchèque. Instituteur, il est très intelligent. C'est un intellectuel fort cultivé.

Poursuivi déjà comme criminel de guerre, il a été condamné à mort. Mais sa peine a été commuée en travaux forcés. Pour les nouveaux faits qui lui sont reprochés, il rejette les responsabilités sur son chef, Hans Kruger, sous-lieutenant, en fuite, dont il était le bras droit et qui buvait

trois litres de Cognac par jour. Emile Goldberg, qui a un regard fuyant, a désigné lui-même les hommes qui devaient faire partie des pelotons d'exécution. Le milicien Michaud, qui était un des exécuteurs, l'a reconnu.

Les deux accusés ont préparé leur dossier qu'ils ont avec eux.

Kari Haerberle faisait bien la paire avec Goldberg. Tout d'abord, il nie tous les crimes. Il reconnaît seulement quelques coups. Cependant, il était un des exécuteurs du colonel Lévêque, d'Autun. Le milicien Michaud l'a avoué et l'épouse du regretté officier supérieur l'a confirmé.

Haerberle commandait également les pelotons d'exécution mis sur pied par Goldberg.

(Suite en 3^e page).

Tribune parlementaire

UNION SACRÉE OU DISSOLUTION

Par R. DEVEMY, député de Saône-et-Loire.

La France, patrie de la liberté, sombre dans le ridicule avant de sombrer dans l'anarchie et l'aveuglement.

Nous nous plaignons avec beaucoup de légèreté à clamer le pluralisme de nos tendances sans nous apercevoir que nous formons désormais une foule disparate sans cadres, sans règles et sans idéal. L'individualisme, et pourquoi faire le mot ? l'égoïsme est roi. Les leaders politiques, et il faut bien le dire, la grande presse dans son ensemble, cherchent à mettre en valeur ce qui fait leur originalité propre. On

recherche et on attise les éléments secondaires de discorde, alors que l'essentiel est en train de s'effondrer sous nos yeux.

Après Emile Roche, vice-président du parti radical, voici que M. Paul Reynaud lui-même se livre à une critique sévère de la politique de M. Pinay. Dans le même temps, les défenseurs des privilèges et du régime capitaliste, oubliant les périodes d'assainissement monétaire des gouvernements Queuille et Georges Bidault avant juin 1950, jettent l'anathème sur les hommes qui souhaitent une politique hardie de modernisation et d'investissements seule capable de permettre l'accroissement du pouvoir d'achat de ceux qui, selon la formule du Président Paul Reynaud, « gagnent encore moins de 20.000 francs par mois ! ».

Quelles que soient leurs divergences d'opinions, les Français ont gardé le sens national na-

Un chalutier anglais coule dans le brouillard

10 MARINS ONT DISPARU
LONDRES.— Le chalutier « Ru-

120^e Année — N° 36.257

JEUDI

11

JUIN 1953

SAINT BARNABÉ

Le procès de la Gestapo de Chalon

Suite de la 1^{re} page

LA LECTURE DE L'ACTE D'ACCUSATION A DURE TROIS QUARTS D'HEURE

Ainsi, le greffier, l'adjudant Barailler, lit l'acte d'accusation. Pendant trois quarts d'heure, il rappelle toutes les pénibles atrocités commises par les inculpés. C'est à Autun, où sept personnes sont déportées. C'est à Chalon, à Cuisery et à Tournus, où des sévices graves ont été infligés aux résistants, à des personnes arrêtées on ne sait trop pourquoi. De juillet 1943 à juillet 1944, on compte 70 déportations dans ce secteur de Chalon.

M. Nedey connaît, notamment, la torture électrique. M. Albert Tacnet va mourir dans sa cellule faute de soins, d'une néphrite aiguë.

A Chagny, M. Mouguet Marcel, radio-électricien, subit un pillage en règle, sans parler des arrestations.

A Ecuisses et à Montchanin, trois personnes sont arrêtées.

A la ferme de la Madeleine, les trois fils Jouvanceau sont tués dont deux dans leur lit. Vion est abattu quelques jours après parce qu'il avait, à son domicile, un vieux chargeur de 1914.

La gestapo de Chalon arrive à Anost, avec les miliciens. Deux jeunes gens, M. Basdevant, fils du président de la Cour de la Haye, et M. Pfeffer, sont tués. Une jeune fille est tuée à sa fenêtre. Elle aurait été abattue par le chef de la gestapo, d'après Karl Haerberlé.

A Saint-Marcel, MM. Dorey, Dumont, Hermann et Courtois, ne connaissent pas grâce devant la milice sur ordre de la gestapo.

M. Leneveu est fusillé en voyant brûler sa maison.

A Crissey, le 19 juillet 1944, sont abattus MM. Lesac et Bonnet. Le 17 août, c'est au tour de M. Collin, etc... M. Therau, blessé le 26 août, doit son salut à un prêtre qui s'est porté sur les lieux de la fusillade. Cet ecclésiastique est M. l'abbé Compagnon, ancien curé de Saint-Jean-des-Vignes.

A Mellecey, c'est la terreur. MM. Viard, Faure, Tissier, sont abattus sauvagement, etc...

A Fragnes, sont exécutés, le 26 août 1944, MM. Mariet et Dallet, etc...

Nous n'en finirons pas d'évoquer toutes ces sauvageries commises, dont la gestapo de Chalon est la grande responsable.

L'interrogatoire des inculpés, qui nient en bloc les accusations des rescapés de ces horreurs, vont nous édifier.

L'INTERROGATOIRE DES ACCUSÉS

Le président Husson, conseiller à la cour d'appel de Lyon, procède à l'interrogatoire d'Emile Goldberg, né dans le territoire des Sudètes. Après la guerre, l'inculpé a été condamné à mort, le 7 février 1947, par le tribunal mi-

1943. Mais, d'après ce qu'il dit, il ne lui a pas cassé les deux côtes. M. Marechal a été déporté à Buchenwald.

Le président, M. Husson, relate les violences brutales dont a été victime M. Bouvier, de Châtenoy-le-Royal, frappé à coups de nerfs de bœuf. M. Bouvier a été interrogé sur l'activité de M. Nouvelle, maire de Chalon, et a connu Buchenwald, sur son refus de parler.

Haerberlé a procédé à l'arrestation de M. Henri Guittaut, à Fontaines, qui a uriné le sang pendant dix jours, tellement il a été roué de coups. Il a arrêté aussi M. Léon Mauve, résistant, domicilié à Rully. Puis il lui a volé ses vêtements et son cuir, en allant chez sa mère « Mais, réplique Haerberlé, c'était sur ordre de Dijon... »

Goldberg déclare qu'il a fait son possible pour adoucir le sort de M. Delorme, de Rully. Néanmoins, pour l'intimider, il avait placé son revolver sur la table, après l'avoir frappé.

Lucien Bordet, arrêté le 18 avril 1944, a été suspendu à une barre de fer par le poignet. Mais Goldberg ne se rappelle que de Roger Bordet. Pour lui, il n'y a que Roger Bordet.

Goldberg a participé, en tenue militaire, à l'arrestation de M. Siméon, hôtelier à Montchanin.

« En somme, lui dit le Président, quand vous intervenez, c'est toujours pour remplacer quelqu'un et sur ordre. »

LA TRAGIQUE HISTOIRE DE LA MADELEINE

Emile Goldberg, qui a participé à la tragique affaire de La Madeleine, le 8 mars 1944, est surpris de voir qu'on lui attribue la responsabilité de cette opération. Il a fait seulement l'interprète pour son chef Kruger.

Après une lutte entre maquisards et troupes allemandes, les trois fils Jouvanceau ont été tués, dant deux dans leur lit. Les maisons Cretin, Labouriaux, Bonin, etc., ont été incendiées.

En un mot, Emile Goldberg n'avait qu'un rôle de suppléant, d'après lui.

Le président Husson lui fait remarquer que cette opération a été organisée par les services de police allemands dont faisait partie Emile Goldberg.

Le milicien Gressard a déclaré que c'était Emile Goldberg qui donnait ses instructions, là-bas.

M. Vion, qui habite au hameau de La Madeleine, a été trouvé possesseur d'un vieux chargeur de la guerre 1914. Aussi, il a été abattu à 250 mètres de sa maison.

Les chauffeurs de la Régie, MM. Buchette, Chaffat et plusieurs autres, qui avaient transporté les troupes allemandes dans leur car, ont reconnu Emile Goldberg comme ayant participé aux affaires de La Madeleine.

« M. Moullins, de Paray-le-Monial, déclare Goldberg, s'est trompé en m'accusant. »

Le 28 janvier 1944, Goldberg reconnaît, enfin, avoir arrêté et frappé M. Rémy Servy, ancien conseiller municipal de Chalon. Il explique pourquoi il l'a bastonné. Il avoue. C'est bien la première fois. « M. Rémy Servy avait tenté de s'évader ». Il a appliqué ces mesures de force sur ordre parce qu'il ne voulait pas établir un procès-verbal négatif. M. Servy ne parlait pas.

Goldberg dit qu'il n'a pas participé à l'expédition de Chagny. En ce qui concerne M. Thomas, restaurateur, il n'a fait que remplacer un camarade qui l'interrogeait. Il ne se rappelle pas d'avoir participé à des arrestations de Creusotins, le 21 février 1944.

MM. Duchassin, Pelletier et Coty, de Gueugnon, ont été maltraités au cours de leur interrogatoire, par Goldberg et Karl Haerberlé.

Les trois malheureux ont connu Neuengamme.

Dans l'affaire Magnaud, Goldberg déclare qu'il y a confusion entre lui et un tiers quant à la ressemblance de sa personne.

Le Président Husson trouve ses réponses anormales. C'est toujours la même chose.

On en arrive à l'arrestation, par les miliciens, de M. Nedey, de Chalon, amené à l'Hôtel Moderne, de Chalon, où il subit le supplice de la torture électrique. Un milicien a déclaré au cours de son interrogatoire, qu'Emile Goldberg était le chef des Français. Goldberg hésite et se tait.

M. Ferdinand Durand, 12, rue Saint-Georges, à Chalon, est le premier témoin entendu. Il relate comment Goldberg l'a arrêté. Il a passé 18 heures dans le cabinet d'interrogatoire d'Haerberlé. Haerberlé voulait savoir où étaient le capitaine Drillien et M. Delorme Jean-Louis.

Comme M. Durand faisait l'ignorant, Karl Haerberlé l'a frappé à coups de nerf de bœuf, l'a tiré par les cheveux et l'a fait mettre à genoux sur une règle au cours de son interrogatoire. D Durand explique sèchement comment il a été suspendu, les poings liés pendant une heure et demie.

Karl Haerberlé déclare qu'il l'a seulement giflé. M. Durand le regarde durement. Sa déposition a fait impression.

M. Gresse André, mécanicien à Branges, qui fut arrêté en juillet 1943, dit qu'après une bonne bastonnade, Goldberg lui a déclaré qu'il était « un mauvais français ». Il a été suspendu les poings liés. Il en porte les traces encore aux bras.

Emile Goldberg nie avoir eu une participation active dans les coups portés à M. Gresse. M. Gresse s'est évadé de Compiègne le 22 août 1943.

M. Servy Joseph, ancien conseiller municipal de Chalon, arrive à la barre d'une façon martiale. Il souligne comment en

Lon Français, il a tenté de sauter de l'automobile de la Gestapo, qui le conduisait à la prison, et M. Servy précise : « Emile Goldberg voulait savoir l'activité de M. le Sous-Préfet de Chalon, de M. Nouvelle, maire de la ville, et de M. Berthillier, qui était commissaire en ce moment. »

Comme il ne répondait pas, M. Servy a reçu de bonnes bastonnades avec un nerf de bœuf. Chevalier de la Légion d'honneur et médaille militaire, il est le seul rescapé d'Auswitz, de Chalon.

Goldberg reconnaît qu'il a « passé à tabac » M. Servy, mais pas aussi violemment qu'il le dit. Goldberg regrette de s'être laissé emporter. Il lui demande pardon. Mais M. Servy ne peut pas pardonner en raison de ses camarades morts en camp de concentration.

M. Camille Marechal, fraiseur aux chantiers Schneider, à Chalon, domicilié à Virey, déclare qu'Haerberlé l'a interrogé par les icrnes d'usage. « Haerberlé m'a tellement frappé, dit-il, que j'en ai perdu mes dents. Le docteur Gauthier, de Chalon, a constaté, à mon retour de déportation, que j'avais deux côtes cassées. » Puis M. Camille Marechal, qui fut déporté à Buchenwald, rend les deux accusés responsables de la mort de son frère en prison.

Haerberlé ne sait rien de la mort du frère du témoin. M. Camille Marechal quitte la barre en demandant un juste châtiment pour venger la mort de son frère.

M. Guittaut Henri, plâtrier-peintre, indique les brutalités dont il a été victime de la part de Karl Haerberlé qui l'a frappé avec un nerf de bœuf. Il l'avait attaché à une chaise.

Haerberlé répond qu'il n'a pas procédé à l'interrogatoire de M. Guittaut.

Alods M. Guittaut lui rafraîchit la mémoire en lui disant : « Souvenez-vous que vous m'avez dit que M. Blache, de Chagny, était le grand chef de la Résistance. Du reste, M. Blache n'était pas catholique. »

Mais Karl Haerberlé ne se souvient plus de ces propos.

LA REPRISE DES FAITS AVEC LA COMMUNE DE GERGY

A Gerger, il y a 23 arrestations, dont celle de M. Marcel Maffon-dét, par Goldberg, et celle de M. Febvre, par Haerberlé.

Mais Kard Haerberlé déclare avoir agi par ordre. Goldberg est responsable du pillage de la maison Jaillot.

Voici que M. Roger Jaillot, 3, rue de l'Industrie, à Chalon, vient à la barre. Il décrit comment sa femme a été frappée avec son enfant de 20 mois sur le bras. Lui-même a reçu de violents coups par Haerberlé pendant sept heures. Haerberlé lui a enlevé sept ongles des doigts de pied par sa brutalité. Il lui a pillé sa maison. M. Roger Jaillot, qui s'é-

L'INTERROGATOIRE DES ACCUSÉS

Le président Husson, conseiller à la cour d'appel de Lyon, procède à l'interrogatoire d'Emile Goldberg, né dans le territoire des Sudètes. Après la guerre, l'inculpé a été condamné à mort, le 7 février 1947, par le tribunal militaire de Dijon pour des faits qui n'ont rien à voir avec ce qui lui est reproché aujourd'hui. Il explique comment il est entré dans la « Polizei » de Chalon, après avoir été blessé durant la campagne de France en 1940.

Karl Haerberlé, qui répond les mains derrière le dos, a été arrêté à Fribourg le 23 septembre 1947. Père de trois enfants, il était membre du parti nazi avant les hostilités. C'est ce qui lui a valu d'obtenir une place dans une caisse d'assurances sociales.

Haerberlé dit comment il a été versé dans la Gestapo.

L'adjudant Emile Goldberg et le sergent Karl Haerberlé déclarent qu'ils ont fait leur possible pour laisser la Gestapo en vue de retourner à la Wehrmacht. Mais leur chef, Kruger, a refusé de les entendre. Mieux, il les a menacés de les envoyer en camp de concentration.

Emile Goldberg situe son activité en ce qui concerne les miliciens dont il avait la charge. Le milicien Gressard, condamné à mort, a déclaré, en février 1945, à son interrogatoire, que Goldberg était le chef des Français miliciens, et le trésorier.

Parmi ces miliciens qui étaient les auxiliaires de la Gestapo de Chalon, l'acte d'accusation cite les noms de Gressard Vayeux, Martin, Antoine, Pétrignani, Michaud, Le Guen, Grosjean, Lebrun, tous condamnés à mort et exécutés, ainsi que Schneider,

condamnés à des travaux forcés, et certains condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

Emile Goldberg ne reconnaît pas avoir assisté à l'interrogatoire de M. Gabriel Gaudillère, père, domicilié à St-Rémy, village situé près de Chalon, ainsi qu'à celui de son fils, M. Victor Gaudillère.

En conséquence, il ne peut être rendu responsable des mauvais coups dont ont été victimes MM. Gaudillère père et fils.

Le président Husson lit la déposition de Mme Gaudillot, habitant St-Rémy, au sujet des vols commis chez elle après l'arrestation et la déportation de son mari.

M. Boudias, de Chalon, a eu une chaise cassée sur la tête par Goldberg le 23 avril 1943.

Le 23 juillet 1943 M. Gresse André, mécanicien à Branges, a été suspendu par les pieds pendant douze heures. Il accuse Emile Goldberg comme du reste M. Marcel Marceau, entrepreneur de transports à Pretty, l'accuse également.

M. Marcel Marceau, déporté à Buchenwald, a été suspendu par un poignet.

Emile Goldberg a interrogé M. Régis Routaboule, de Chalon, qu'il a giflé. Mais le chef de la Gestapo ne se souvient pas l'avoir frappé. M. Régis Routaboule, qui a reçu plusieurs gifles parce qu'il ne tournait pas assez vite le dos à la table, a été déporté au camp de Buchenwald.

Goldberg n'a plus de souvenir en ce qui concerne M. Bouley, épiciier, rue de l'Industrie, à Chalon, M. Louis Jacquet, restaurateur à Cuisery, et M. Mazoyer, mort à la suite de terribles tortures.

Lentement, Goldberg réfute les accusations portées contre lui par M. Greutier Louis, à Farges, frappé avec une canne plombée, et par M. Roger Bordet, tous deux poursuivis pour le déraillement d'un train.

Karl Haerberlé déclare qu'à cette date, Goldberg était en permission. « C'était, du reste, ma dernière, dit Goldberg. Je m'en souviens bien ».

Haerberlé a procédé à l'arrestation de M. Camille Maréchal, domicilié à Virey, le 17 septembre

M
S
P
d
G
a

n
t
E